

AVIS

ELECTION POUR LE RENOUELEMENT DE LA CHAMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES PUBLICS

Il est porté à la connaissance du public que les listes des électeurs sont déposées à l'inspection du public au bureau de la population de la commune de Junglinster.

Toute personne indûment inscrite, inscrite dans une catégorie qui n'est pas la sienne ou dont le nom a été omis ou rayé, peut présenter un recours, par écrit ou verbalement, au secrétariat de la commune ; ces recours sont reçus, contre récépissé, par Madame Peggy Hutmacher au bureau de la population jusqu'au 23 décembre 2019 au plus tard.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

